

CAP COIFFURE	Durée de l'épreuve : 5h (+0h30 min pour séchage éventuel sous casque)
Epreuve EP2/UP2 : COUPE, FORME, COULEUR	EP2 COEF : 10

A – Définition de l'épreuve :

Elle comporte obligatoirement :

- un shampoing
- une application de coloration (préparation, application et rinçage).
- un enroulage de permanente
- une coupe de cheveux
- une mise en forme temporaire au choix du candidat (à l'exception d'une mise en plis) suivie d'un coiffage.

B – Examen préalable :

La commission vérifie sur :

- le modèle majeur, pourvu sur l'ensemble du cuir chevelu de cheveux dont la longueur permettra de réaliser l'épreuve.

C - Au cours de l'épreuve pratique:

La commission évalue l'organisation du candidat, la maîtrise des techniques mises en œuvre, l'utilisation des produits, la qualité du résultat et la maîtrise des savoirs associés. Le jury tolère les échanges verbaux raisonnés candidats/modèles dans le cadre de l'épreuve.

La commission évalue **le shampoing suivi d'un enroulage de permanente OU la préparation, l'application et le rinçage d'une coloration suivis d'un shampoing.**

Le candidat est informé de la technique à réaliser 2 mois avant l'épreuve.

1- l'enroulage de permanente est précédé d'un shampoing : (60 points)

- avec une méthode directe , humectation à l'eau (à l'exclusion de tout autre produit),
- sur tête entière,
- un choix du montage classique ou directionnel
- les bigoudis d'un diamètre maximum de 14 mm (30 bigoudis au minimum seront enroulés)
- le choix du type d'enroulage :classique ou directionnel
- Le port des gants est obligatoire

Cette partie d'épreuve dure 1h.

Le jury évalue la mise en œuvre des techniques et non leur résultat sauf pour le shampoing où il évalue dans le choix, la technique et le résultat.

- la préparation, l'application et le rinçage d'une coloration d'oxydation : (60 points)

- un produit en crème ou en gel.
- l'application est réalisée au bol et au pinceau en procédant en deux temps (travail des repousses puis des longueurs).
- un rinçage de la coloration suivi d'un shampooing.

Cette partie d'épreuve dure 1h.

Le jury évalue la mise en œuvre des techniques et non leur résultat sauf pour le shampooing où il évalue le choix, la technique et le résultat.

2- une coupe suivie d'un coiffage (sur le même modèle) : (60 points)

- raccourcissement de 3 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure : la coupe est différente de la coupe de l'épreuve EP1.

Toutes les techniques et tous les outils de coupe sont autorisés à l'exception des sabots de tondeuses.

Toutes les techniques, tous les matériels, les produits de mise en forme et de finition sont admis et peuvent être associés.

Le candidat qui projette de réaliser une mise en plis devra en informer le jury au moment de l'inscription à l'examen. Il disposera de + 30 min pour le séchage éventuel au casque.

Cette partie d'épreuve dure 1h 30 (+ 30 min pour le séchage éventuel sous casque).

D - Au cours de l'épreuve écrite : (80 points)

Cette partie de l'épreuve vérifie les connaissances scientifiques, technologiques, juridiques et artistiques en relation avec les compétences mises en œuvre dans la partie pratique de l'épreuve. Elle prend appui sur la description de situation(s) professionnelle(s) et, éventuellement sur des supports documentaires (professionnels, scientifiques, artistiques).

Cette partie écrite de l'épreuve dure 2h 30